



Contribution de la Région Midi-Pyrénées :

Attendus

*Conseil régional
Midi-Pyrénées*

*22, boulevard du Maréchal Juin
31406 Toulouse
Cedex 9*

Tél : 05.61.33.50.50

www.midipyrenees.fr

La mobilité des personnes et des biens constitue aujourd'hui un enjeu essentiel dans le dynamisme d'un territoire et un véritable levier de développement économique. C'est ce qui conduit la Région Midi-Pyrénées à se mobiliser depuis de nombreuses années en faveur d'un rattrapage de l'important retard pris en matière d'infrastructures de communications routières et ferroviaires. Il s'agit là d'une priorité régionale.

Ainsi, lors des deux contrats de plan Etat Région 1994-1999 puis 2000-2009, la Région a largement participé au financement du réseau routier national et, dans la continuité, du réseau national transféré aux départements en 2004. Cet engagement financier s'élève à plus de 530M€ sur les deux périodes.

Soucieuse de développement durable et dans l'objectif d'offrir une possibilité de transport économe, la Région a aussi inscrit dans ses priorités la sauvegarde et le développement du réseau ferroviaire régional. Elle a ainsi adopté le Plan Rail régional qu'elle finance à hauteur de 500M€. La Région considère que le mode ferroviaire doit être complémentaire du mode routier.

Il en est de même pour les transports aériens et singulièrement l'aéroport de Castres - Mazamet. La Région apporte ainsi son soutien à la modernisation et l'extension des infras-

tructures aéroportuaires et subventionne largement l'exploitation des lignes à Obligation de Service Public.

Mais les programmes routiers n'ont pu être achevés comme prévu. Le retard pris en termes d'aménagement du réseau routier national et cette situation d'enclavement profond de certaines parties de notre territoire, qui avait été qualifiée lors du précédent Contrat de Plan d'exception midi - pyrénéenne, ne peuvent pas ne pas interpellier l'assemblée régionale.

C'est pourquoi, soucieuse de poursuivre le désenclavement inachevé de ses territoires, et dans le cadre de son plan de soutien à l'activité, la Région vient de s'engager à nouveau sur le Programme de Modernisation des Itinéraires nationaux à hauteur de 200M€, l'Etat venant augmenter sa participation sur le Plan Rail de 100M€.

Ainsi, pour la première fois, la Région engagera annuellement approximativement la même enveloppe d'investissement sur le rail et sur la route.



L'avis de la Région

Lorsque l'on observe le territoire national, on fait le constat des inégalités et du désenclavement routier des différents bassins d'emploi. Midi-Pyrénées, plus vaste région de France, demeure pénalisée dans certains secteurs pour lesquels l'égalité du désenclavement demeure une priorité.

Son achèvement à ce titre constitue une nécessité reconnue. La Région la considère complémentaire aux efforts considérables qu'elle a engagés pour la sauvegarde et le développement du ferroviaire.

Il est urgent de compléter le maillage à 2x2 voies du réseau routier national structurant.

A ce titre, le sud du Tarn, second bassin d'emploi industriel de Midi - Pyrénées, doit être relié à Toulouse par une route à 2x2 voies rapide et sûre.

La Région, s'agissant d'une route nationale, estime qu'il appartient au Gouvernement d'assurer cette mission à laquelle elle est prête à s'associer. Le Gouvernement en a décidé autrement et choisi la mise en concession.

Le débat portant sur son opportunité doit s'apprécier en termes de service rendu et de durabilité pour adapter finement les caractéristiques du projet aux contraintes locales et aux besoins qualitatifs des usagers, respectant l'identité et valorisant les atouts des territoires. Il doit aussi comporter un volet économique et financier important.

Réitérant sa demande d'une inscription du projet au titre du PDMI, comme Albi - Rodez ou Toulouse - Auch, la Région souhaite verser au débat les éléments suivants :

- la mise en place d'un péage peut être un facteur d'inégalité des territoires de Midi-Pyrénées, en comparaison de ceux déjà desservis ou desservis à terme par une route confortable et libre d'accès. Le niveau de prix peut être fortement dissuasif ;
- l'obligation d'une voie gratuite de doublement ayant été supprimée, la qualité de l'itinéraire non payant doit être prise en compte.

La procédure de mise en concession, toujours complexe et soumise à des aléas économiques, risque de conférer un caractère aléatoire et lointain à ce projet, alors même que sa réalisation est urgente et qu'il n'est pas démontré qu'une réalisation au titre des PDMI prendrait plus de temps, sauf à essayer d'imaginer que les itinéraires qui seront aménagés au titre de ce programme ne le seront pas dans les délais annoncés.

Le temps de parcours est par ailleurs peu différent entre les deux solutions.

C'est pourquoi la Région, qui soutient fermement la nécessité du désenclavement de Castres, renouvelle son appel pour que, sans attendre, l'aménagement de la RN 126 soit intégré dans la liste des priorités établie par l'Etat au titre des PDMI afin que cet itinéraire présente les mêmes caractéristiques que ceux évoqués plus haut.

